

Code agent : 25624

N°	Objet	Date
	ARRETE DE RECLASSEMENT INDICIAIRE DE Mademoiselle DEMONT Céline à compter du 1^{er} juillet 2009	21/07/2009

Le Maire de Saint-Prim,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006- 1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2009-824 du 3 juillet 2009 portant majoration à compter du 1^{er} juillet 2009 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation et portant attribution de points d'indice majoré (JO du 4 juillet 2009),

ARRETE

Article 1 : A compter du 1er juillet 2009, la situation de Mademoiselle DEMONT Céline est modifiée comme suit :

Nom patronymique : DEMONT	Prénom : Céline
Date naissance : 22/08/1981	
SITUATION :	
Qualité	: Titulaire IRCANTEC
Cadre d'emplois	: Adjoints administratifs territoriaux
Catégorie	: C
Grade	: Adjoint administratif territorial de 2ème classe
Echelle	: Echelle 3
Echelon	: Echelon n° 3
Indice B/M	: 299/294
Temps de travail	: 22 heures

Article 2 : Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressée.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à l'intéressée

- à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère

Notifié le : 21 juillet 2009

Fait à : Saint-Prim

le 21 juillet 2009

Signature de l'agent :

Signature de l'autorité territoriale